

Parc des Expositions et des Congrès - Micropolis - Changement de gestion - Création du Syndicat Mixte de Micropolis - Adhésion de la Ville

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur :

A - RAPPEL

Par délibération du 4 novembre 1996, le Conseil Municipal avait adopté une décision de principe tendant à la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès et la création d'un syndicat mixte regroupant la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon et les chambres consulaires.

En effet, l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis, créée le 27 mars 1965 entre le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre d'Agriculture du Doubs et la Chambre de Métiers du Doubs pour animer et gérer le parc, n'est plus en mesure d'assurer l'équilibre financier nécessaire pour couvrir l'investissement réalisé et pour engager la restructuration et la modernisation nécessaires du Parc des Expositions et des Congrès.

Cette restructuration et cette modernisation du Parc des Expositions et des Congrès répondent à deux préoccupations :

1 - Une obligation

L'état de vétusté du Parc des Expositions est susceptible de conduire, dans les mois qui viennent, à l'interdiction pure et simple d'utiliser certains locaux. Non seulement les avis de la commission de sécurité, auxquels s'ajoutent les rapports annuels d'organismes de contrôle, rappellent les insuffisances des installations et les risques encourus par les visiteurs, mais cette situation rejaillit sur l'attitude des exposants et utilisateurs du Parc qui ne disposent pas de la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre et qu'ils sont susceptibles de trouver ailleurs. Si rien n'est entrepris rapidement, cette situation conduira, à très court terme, à la disparition de l'activité salons et expositions sur Besançon.

Il apparaît donc clairement que les travaux de restructuration répondent d'abord à une obligation.

2 - Une ambition

Mais il y a lieu également d'affirmer une ambition :

L'évolution nationale du marché des salons et expositions a été très importante au cours des dernières années. Les retombées tirées de tels événements n'ont pas échappé à la plupart des villes du Grand Est, qui ont engagé depuis le début des années 1990 des travaux très importants de modernisation. La préservation de la place de la Franche-Comté sur ce marché des salons et expositions nécessite un effort tout particulier pour que la capitale régionale dispose d'un équipement lui permettant de résister à la concurrence des villes voisines (Dijon, Châlon-sur-Saône, Mulhouse, Bâle). Un Parc des Expositions rénové, composé d'installations plus fonctionnelles doit permettre d'une part la tenue simultanée de manifestations distinctes et d'autre part une plus grande rotation de ces événements.

C'est dans ce but qu'un programme de travaux de 40 MF (HT) a été arrêté. A partir d'un projet initial beaucoup plus important portant notamment sur l'architecture extérieure, les partenaires privilégient désormais les aménagements intérieurs qui conditionnent l'amélioration de l'exploitation quotidienne et la qualité des prestations offertes.

Le projet de réaménagement intègre l'ensemble des bâtiments du site :

- la rénovation du hall A-B concerne la réfection de la toiture et son isolation thermique, la reprise totale des sols pour la distribution des fluides, le chauffage et la climatisation, les ouvertures et l'espace restauration.

Ce hall A-B sera étendu par la construction d'un espace multifonctionnel destiné à une double utilisation de salle de concert et de salle d'exposition. Cette restructuration permettra en effet de doter la capitale régionale d'un espace-concert attendu depuis de longues années et qui lui fait actuellement largement défaut. Cette salle transformable en salle d'exposition pourrait, par sa capacité d'accueil, positionner Besançon comme le lieu privilégié de grands événements musicaux pour un public débordant largement les limites de notre région et incluant les départements limitrophes et la Suisse. Mais faire venir des grands noms du spectacle, notamment dans le domaine musical, exige des équipements adaptés tant en dimension qu'en qualité. L'aménagement spécifique de la salle de concert n'est pas compris dans le montant des travaux et devrait faire l'objet d'un accord ultérieur entre les différents partenaires concernés.

- le hall C sera détruit pour permettre le réaménagement général des espaces extérieurs,

- un hall d'accueil sera créé, accessible par le boulevard Ouest, pour orienter vers l'un ou l'autre des pôles constitués par le hall A-B d'une part et par Micropolis d'autre part,

- la destruction des halls E et F utilisés par les présentations d'animaux permettra la construction d'une nouvelle structure à vocation polyvalente. Cette structure permettra également d'assurer un passage abrité entre Micropolis et le hall A-B,

- enfin, l'équipement général de Micropolis sera aménagé pour augmenter la luminosité des salles de réunions et le confort des utilisateurs.

La deuxième préoccupation consiste donc à doter la capitale régionale d'un Parc entièrement rénové qui constituera un outil de première importance pour l'économie régionale et un vecteur essentiel de promotion pour la notoriété de la capitale et de la Franche-Comté toute entière.

Le projet d'investissement a donc été envisagé concomitamment au projet d'évolution de la structure associative qui sera remplacé par deux structures juridiques nouvelles :

- un Syndicat Mixte sera constitué pour devenir propriétaire du patrimoine immobilier et pour assurer le financement des modernisations et des extensions prévues.

L'actif net actuel de l'association composé du patrimoine immobilier, d'emprunts restant à rembourser mais aussi du déficit cumulé d'exploitation, sera transféré en totalité au Syndicat Mixte par le biais d'une convention de dévolution universelle de l'actif et du passif.

Les emprunts restant à la charge de l'association représentent, au 1^{er} janvier 1997, 9 222 544 F. Quant au déficit cumulé d'exploitation, il est estimé, à la même date, à 6 000 000 F.

- une Société d'Economie Mixte se verrait confier la gestion des installations.

Les personnels sous contrat et tous les engagements liés à l'exploitation seraient transférés à la Société d'Economie Mixte.

C'est ainsi qu'après de nombreuses rencontres entre les divers partenaires, élus et services, il est proposé de dissoudre l'Association du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis, et de constituer un syndicat mixte regroupant la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers.

B - STATUTS

I - Objet

L'objet du Syndicat Mixte de Micropolis sera de reprendre par voie de transmission universelle l'actif et le passif, les biens et activités de l'association, de réaliser les constructions nouvelles, les travaux d'entretien et notamment de sécurité, de déterminer les conditions d'exploitation et de gestion du service public et d'organiser leur mise en oeuvre par une délégation de service public.

II - Conditions de mise en place et de répartition des charges financières du Syndicat Mixte

Il est à noter que les conditions de reprise de l'existant et la répartition des frais de gestion pour les prochains exercices sont les suivantes :

II.1 - Reprise de la quote-part des emprunts en cours, soit 9 222 544 F

Région de Franche-Comté	23,50 %	2 167 298 F
Département du Doubs	23,50 %	2 167 298 F
Ville de Besançon	23,50 %	2 167 298 F
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	23,50 %	2 167 298 F
Chambre d'Agriculture du Doubs	3,00 %	276 676 F
Chambre de Métiers du Doubs	3,00 %	276 676 F

Les collectivités seront appelées à verser chaque année une participation aux annuités selon les pourcentages ci-dessus. L'encours de la dette expire en 2002.

Par ailleurs, au titre de ses engagements antérieurs, la Ville réglera sa participation aux annuités d'emprunts en cours jusqu'en juillet 2002, soit une somme de 4 598 491 F.

II.2 - Remboursement des avances en garantie

La Ville a été appelée en garantie pour le règlement des échéances de décembre 1995 à décembre 1996 inclus pour un montant de 2 222 794,75 F. Cette avance en garantie lui sera remboursée.

II.3 - Reprise du patrimoine, soit environ 6 MF

Région de Franche-Comté	0 %	0 F
Département du Doubs	28 %	1 680 000 F
Ville de Besançon	28 %	1 680 000 F
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	28 %	1 680 000 F
Chambre d'Agriculture du Doubs	10 %	600 000 F
Chambre de Métiers du Doubs	6 %	360 000 F

A signaler que la Région de Franche-Comté n'a pas souhaité participer à la reprise du patrimoine, n'ayant pas été associée, depuis la création de l'association, à la gestion de l'outil.

*II.4 - Frais de fonctionnement pour une année et d'investissement, soit environ 500 KF et 40 MF HT**** Frais de fonctionnement : 500 KF**

Région de Franche-Comté	27,90 %	139 500 F
Département du Doubs	27,90 %	139 500 F
Ville de Besançon	27,90 %	139 500 F
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	12,70 %	63 500 F
Chambre d'Agriculture du Doubs	2,70 %	13 500 F
Chambre de Métiers du Doubs	0,90 %	4 500 F

*** Frais d'investissement : 40 MF HT**

Région de Franche-Comté	27,90 %	11 160 000 F
Département du Doubs	27,90 %	11 160 000 F
Ville de Besançon	27,90 %	11 160 000 F
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	12,70 %	5 080 000 F
Chambre d'Agriculture du Doubs	2,70 %	108 000 F
Chambre de Métiers du Doubs	0,90 %	36 000 F

Il est à noter que la restructuration définie ci-avant, permettra de doter la Ville de Besançon, capitale régionale, d'un espace concert tant attendu depuis de nombreuses années et qui lui fait actuellement défaut.

Il n'est pas rare en effet que les structures sportives servent de lieu de concerts et de spectacles, ce qui n'est pas leur vocation, et ce notamment dans le cadre du Festival de Musique, manifestation de prestige sur la Ville et sa Région.

Cette salle pourrait, par sa capacité d'accueil, positionner Besançon comme lieu privilégié de grands événements musicaux.

L'aménagement de cette salle de concerts n'est pas compris dans le montant des travaux sus-visés et devrait faire l'objet d'un accord ultérieur entre les collectivités qui ont d'ores et déjà donné leur accord de principe sur leur participation au financement. Les diverses collectivités ainsi que l'Etat seront donc sollicités par la Ville.

III - Comité Syndical - Composition

Le Comité Syndical est composé comme suit :

- 3 délégués pour la Région de Franche-Comté
- 3 délégués pour le Département du Doubs
- 3 délégués pour la Ville de Besançon
- 1 délégué pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
- 1 délégué pour la Chambre d'Agriculture du Doubs
- 1 délégué pour la Chambre de Métiers du Doubs.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, les décisions relatives aux investissements supérieurs à 10 000 000 F sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer en faveur de la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès,

- décider l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte de Micropolis,

- approuver les statuts de ce syndicat,

- approuver les taux de participations financières proposés et ouvrir le crédit correspondant à la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Micropolis prévue pour 6 mois, soit 70 000 F, au 92.98/65748.97024. 30200 par transfert du crédit de dépenses imprévues 940.20200,

- autoriser, dès que le Syndicat Mixte de Micropolis sera créé, le transfert des crédits inscrits au BP 1997 au titre des participations aux annuités d'emprunts contractés par l'Association du Parc des Expositions et des Congrès, du 92.98/65728. 20200 au 92.98/65728.97024.20200 pour régler au Syndicat Mixte nos participations aux annuités correspondant aux engagements antérieurs,

- recouvrer les 2 222 794,75 F d'avances en garantie d'emprunt réglées en 1996 et 1997 par la Ville de Besançon,

- ouvrir en dépenses au 92.98/65728. 97024.20200 la participation de la Ville à la reprise du patrimoine, soit 1 680 000 F. L'ensemble de ces crédits seront repris au budget supplémentaire de l'exercice courant,

- s'engager à inscrire aux budgets primitifs 1998 à 2002 les participations égales à 23,5 % des emprunts à la charge de l'Association repris par le Syndicat Mixte et à maintenir ses participations antérieures,

- désigner les trois représentants de la Ville au Comité Syndical, à savoir :

. M. le Maire,

. M. le Premier Adjoint VUILLEMIN,

. M. l'Adjoint ROIGNOT,

- accepter le transfert de la totalité des droits au bail emphytéotique de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès au Syndicat Mixte de Micropolis.

M. LE MAIRE : Je vous demande beaucoup d'attention, mais ces rapports sont quand même relativement complexes et Jacques VUILLEMIN va essayer de faire preuve de qualité pédagogique.

M. VUILLEMIN : Je vais essayer. Les trois dossiers qui nous sont présentés sont importants au regard de l'enjeu qu'ils représentent pour la capitale régionale, c'est-à-dire pour la Région toute entière.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'abord d'approuver l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte de Micropolis et les statuts de ce Syndicat puis d'approuver la constitution d'une Société d'Economie Mixte Micropolis et ses statuts et enfin d'approuver les modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la garantie d'emprunt. Je précise que ce dossier a été présenté à la commission de contrôle financier le 3 avril dernier.

Quels sont les objectifs ? Il convient d'abord de rappeler que le principe de la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès et la création d'un Syndicat Mixte et d'une SEM a été adopté par notre assemblée le 4 novembre dernier. L'objectif est de restructurer et de moderniser le Parc des Expositions et des Congrès de manière à doter Besançon d'un outil digne d'une capitale régionale et de nature à résister à la concurrence des villes voisines et tout particulièrement Dijon, Chalon-sur-Saône, Mulhouse. Au fond, il s'agit de réaliser une ambition collective qui réunit la Ville de Besançon mais aussi la Région, le Département et les chambres consulaires. A cet effet, un programme de travaux de 40 MF HT a été arrêté.

Il convient également de signaler l'aménagement d'un espace multifonctionnel destiné à accueillir tout à la fois des concerts et des expositions. Pour réaliser cette ambition, il convient de mettre en place les structures adaptées. La structure associative sera donc remplacée par deux structures juridiques nouvelles :

- un Syndicat Mixte, propriétaire du patrimoine immobilier, chargé de réaliser les constructions, travaux, aménagements, etc. bref les investissements ;

- une Société d'Economie Mixte, chargée de la gestion du site dans le cadre d'une gestion déléguée.

En conclusion, je voudrais insister sur deux points. Il s'agit, chacun l'a bien compris, de doter la capitale régionale d'un parc entièrement rénové qui constituera un outil de première importance à la fois pour l'économie régionale et pour le rayonnement et la notoriété de la capitale régionale. Ce premier point me conduit évidemment au deuxième, c'est-à-dire à revenir sur certaines critiques émises lors du vote du budget primitif de la Ville le 3 mars dernier concernant notamment la participation municipale au secteur économique jugée insuffisante. Ce jugement que bien évidemment je ne partage pas, vient à mon avis du fait que l'on ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble des actions municipales qui concourent au développement économique. On parle beaucoup de transversalité, je crois que pour bien mesurer, juger la politique conduite par la Ville dans le secteur économique, il ne faut pas simplement regarder les chiffres concernant le secteur économique, mais il faut aussi regarder ce qui se passe à l'Urbanisme chez notre collègue Daniel ANTONY, ce qui se passe éventuellement dans le secteur finances, etc.

Ce dossier est un exemple. J'ai évoqué tout à l'heure 40 MF de travaux HT, la Ville apporte 11 MF à la réalisation de cet équipement de premier plan. D'autres dossiers, et je pense notamment à l'augmentation du capital de la SAIEMB, à la ZAC de Planoise, au développement de la City dont nous parlera tout à l'heure notre collègue Daniel ANTONY, ou de la place du Marché dont nous avons déjà parlé, etc. concrétisent mieux que des discours l'engagement de la Ville en faveur du développement économique. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Premier Adjoint. Ce que je voudrais souligner dans ce dossier, ce sont les excellentes relations que nous avons au sein de Micropolis avec nos partenaires habituels, c'est-à-dire Conseil Général, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers et Chambre d'Agriculture auxquels vient s'ajouter désormais, vous l'avez vu dans la composition du Syndicat Mixte, la Région. Je crois que c'est du côté de la Région un effort que je me permets une fois encore, Monsieur DUVERGET, de souligner généreusement. Et nous allons ensemble constituer ce Syndicat Mixte qui va récupérer le patrimoine de l'Association des Foires. La Société d'Economie Mixte à laquelle la Région ne participera pas mais à laquelle participeront deux banques notamment va gérer le site de façon, nous l'avons dit déjà ici même, à avoir un meilleur équilibre que précédemment. Et cela avec la conviction qu'il faut à Besançon un Palais des Congrès beaucoup plus remarquable que celui qui existe et qui est presque obsolète, tout au moins dans une grande partie : mis à part Micropolis, les autres locaux méritent sérieusement d'être, pour certains complètement transformés, pour d'autres entièrement remplacés. Nous avons actuellement chaque fois des difficultés avec la commission de sécurité au moment d'ouvrir ces structures, par exemple à la foire de mai. Il faut beaucoup de diplomatie pour arriver à faire comprendre à la commission de sécurité que tout cela va changer car les textes deviennent difficiles ; Jean MILLE sait ce qu'il en est puisqu'il représente la Ville à cette commission de sécurité. Je le remercie d'ailleurs d'être présent constamment aux nombreuses réunions de la commission de sécurité.

M. DUVERGET : Effectivement, Micropolis représente pour la Ville un élément comme on dit aujourd'hui structurant. Structurant parce qu'il doit être d'abord unique en Franche-Comté par l'ampleur des aménagements, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas deux éléments Micropolis en Franche-Comté de cette nature qui sollicitent la participation de toutes les collectivités, structurant parce qu'un élément comme cela a des effets induits notamment par exemple sur l'hôtellerie à Besançon qui souffre depuis quelques années, depuis quelques mois. Elle souffre pour plusieurs raisons bien sûr : l'hôtellerie n'accueille plus autant de cadres d'entreprises venant à Besançon qu'auparavant mais également les grands congrès ne sont pas faciles à organiser à Besançon dans la mesure où l'infrastructure elle-même peine énormément dans sa qualité d'accueil. Or, ce qu'il faut aujourd'hui c'est aller à la chasse aux congrès, aux colloques, aux manifestations nationales, c'est cela qui est intéressant, il faut se trouver des arguments pour vendre Besançon.

M. LE MAIRE : Et il y a de la concurrence.

M. DUVERGET : Il y a de la concurrence ; ceci dit il y a un marché et de plus en plus d'associations, de congrès scientifiques se développent je dirais en Europe Occidentale. A partir du moment où il y a un marché, Besançon a des atouts. Pour que des congrès ou des colloques marchent, il faut qu'il y ait l'équipement, la convivialité ambiante au sens large, c'est-à-dire des commerces, des loisirs, des lieux à visiter y compris bien sûr la Citadelle et ses multiples musées.

Or, je pose la question à la Ville aujourd'hui parce qu'elle me paraît essentielle à ce tournant de Micropolis : quelles sont les initiatives que vous allez prendre pour aller conquérir ce marché qui se trouve partout je dirais en France ou en Europe, sachant que vous n'êtes pas seul dans cette affaire mais que c'est quand même le développement de Besançon qui là est en cause ?

Deuxième élément de la réflexion, ce n'est pas évident de gérer une affaire comme celle-là. On l'a vu au cours des dernières années, un gouffre financier peut survenir en quelques mois. Cela signifie que par rapport à une conjoncture, il est nécessaire de bien viser dans la polyvalence des équipements par rapport aux investissements. Et l'un des éléments de polyvalence, c'est effectivement au-delà même des infrastructures d'expositions, de congrès, d'envisager à court terme entre collectivités le développement d'un pôle culturel et donc de cette salle polyvalente, multiple que nous souhaitons depuis des années à Besançon et qui pour l'instant reste toujours et par rapport, on y reviendra, au SDAU de 1978, une ambition mais cette fois-ci le calendrier se précipite. Si nous faisons ce Micropolis nouveau, et nous allons le faire, il est absolument nécessaire d'y intégrer également cette dimension culturelle. Je crois que là aussi nous avons entre collectivités cette ambition mais le chiffre de 40 MF n'est probablement qu'une première étape de mises à niveau nécessaires à la sécurité, à un meilleur accueil mais ce n'est pas encore me semble-t-il la véritable étape de développement, il faudra rebondir à un moment ou à un autre et très rapidement.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET. C'est vrai que ce n'est pas facile de faire tourner une structure comme celle-là. Il faut dire que depuis une bonne année, nous sommes gâtés au niveau de la direction, ce qui n'a pas été le cas précédemment. Je rends hommage à Jean-Louis TISSOT qui a fait un travail remarquable puisqu'il est arrivé en une seule année à rééquilibrer le budget 1996 que nous verrons prochainement en Bureau, et ce n'était pas facile. Et il a été aussi le partenaire de nos différents services, du Secrétaire Général de la Ville de Besançon, du Secrétaire de la Chambre de Commerce, le Directeur du Conseil Général, etc. et même aussi au niveau du Conseil Régional. Tout cela est en gestation, en fonctionnement dans les têtes. Nous arrivons c'est vrai à une étape importante où il faut constituer ce Syndicat Mixte

et la SEM, ce sera SEMM, c'est-à-dire Société d'Economie Mixte Micropolis, le deuxième M étant Micropolis et j'espère que nous réussirons mais c'est vrai qu'il faudra aller prospecter, etc. Il y a tout un travail qui se continuera dans de bien meilleures conditions.

Quant à la salle de concerts, la Ville prend en charge l'équipement, l'ensemble des partenaires prenant en compte la restructuration de cette salle polyvalente. Nous espérons, je crois que c'est assez bien engagé, que la Région et le Département aux côtés de la Ville, permettront d'avoir un bon équipement d'une salle polyvalente qui manque beaucoup à Besançon, vous le savez.

M. LAGRANGE : Juste deux ou trois petites choses à ce propos, je ne vais pas entrer dans les détails et je ne veux pas non plus peser sur le débat mais vous imaginez que je ne peux pas rester indifférent et insensible au problème posé. Pensant être probablement dans la salle le seul professionnel de la gestion de ce type d'équipement, je voulais simplement m'adresser à mes collègues pour leur dire qu'il faut très largement voter la proposition qui nous est faite aujourd'hui. Tout simplement parce que la solution que vous proposez, et je le sais, je peux l'affirmer pour l'avoir appliquée ailleurs, est probablement aujourd'hui la vraie solution. Et il fallait un certain courage pour y parvenir en quelques mois.

Il est vrai que les enjeux qui sont ceux de l'Association du Parc aujourd'hui ne sont pas ceux qu'ils étaient il y a quelque 32 ans je crois en 1965 quand l'Association a été créée. Les enjeux économiques et financiers sont évidemment aujourd'hui complètement différents et je suis heureux de constater qu'aujourd'hui cet équipement va enfin devenir le véritable équipement de service public régional parce que c'est réellement le cas. Il va être pris en charge officiellement par les collectivités et les chambres consulaires permettant ainsi à l'équipe qui, sur le terrain tous les jours, est en charge de cet équipement de s'intéresser à sa stratégie commerciale, à ses résultats et à son optimisation. C'est ce qui me paraît essentiel.

Le statut juridique modifié, un projet d'investissement important, c'est vrai. Enfin tout est relatif, disons qu'il est raisonnable connaissant la situation.

N'oubliez pas qu'il y a quelques jours à Dijon on a inauguré un complément d'équipement de l'ordre de 75 MF et Dijon arrive aujourd'hui à un chiffre d'affaires qui n'est pas loin du triple de celui de Besançon. Je vous dis cela simplement en passant pour vous faire comprendre que la remarque de M. DUVERGET est certainement tout à fait justifiée mais je comprends aussi la position du Maire qui essaie d'être raisonnable dans la situation actuelle. N'oublions pas non plus qu'en dehors de Dijon il y a d'autres villes qui se battent comme Beaune, Auxerre, je suis bien placé pour en parler, sans oublier Lausanne, Genève qui sont quand même à nos portes.

40 MF d'investissement c'est raisonnable, c'est à mon sens pas trop important. Je me sens un petit peu frustré dans la mesure où j'aurais aimé personnellement avoir un peu plus de détails si c'était possible parce que je pense que je peux peut-être apporter une certaine contribution à l'équipe que vous dirigez sur le projet.

Enfin, je ne voudrais pas terminer quand même sans rappeler que si cet équipement existe aujourd'hui dans l'état où il est, on le doit à un certain nombre de gens et il ne faut pas l'oublier. Il faut savoir qu'en 1946, des gens se sont intéressés à la foire exposition et ont amené finalement cette foire sur le Parc des Expositions et je citerai notamment un ancien Maire Henri REGNIER, un autre Président du Parc Henri CHATRAS par exemple, je pourrais citer aussi Pierre BLONDEAU, notre Maire qui a déjà été Président à son tour. Il y a aussi d'autres personnes qui ont eu leur importance et qui ont passé un certain nombre d'années de leur vie sur le terrain, il y a un certain Pierre LAGRANGE, il y a aussi Henri COUDURIER et je crois que mon devoir était de le rappeler.

Je terminerai simplement en vous disant qu'il est normal qu'un élu s'informe mais je crois que quand un élu a une information, son rôle c'est de la donner à ses collègues, c'est ce que je crois devoir faire ce soir.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Marie.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et de Contrôle Financier, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité. M. le Maire, Président de l'Association du Parc des Expositions n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 9 mai 1997.